

Objet : Avis de la Communauté d'Agglomération du Muretain sur le Grand Contournement Routier.

La Communauté d'Agglomération du Muretain est consultée dans le cadre du débat public sur le Grand Contournement routier.

Ayant pris connaissance du dossier de débat public, le Conseil Communautaire émet les réflexions suivantes :

- Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il n'est plus envisageable, compte tenu des problématiques environnementales et des engagements pris en la matière (baisse des gaz à effet de serre), et des problématiques énergétiques (raréfaction de la matière première et hausse de son prix) de miser encore sur un schéma de développement et de mobilité axé principalement sur un accroissement sans fin du trafic routier, et ce d'autant plus que des alternatives existent et sont en train d'être mises en oeuvre : modes doux, transports en commun, ferroutage pour les marchandises.

- le Conseil Communautaire estime que la mise en œuvre d'une politique volontariste visant à développer les transports en commun aussi bien sur un plan quantitatif que qualitatif, est de nature à résoudre efficacement les problèmes de mobilité sur l'Aire urbaine, et par là même l'engorgement du périphérique.

Les élus du Muretain préconisent :

. Le développement du cadencement des lignes ferroviaires existantes autour de Toulouse, tel que défini dans le Plan Régional des Transports récemment approuvé par le Conseil Régional Midi-Pyrénées, en ce qui concerne la Communauté d'Agglomération du Muretain, lignes Muret Portet Toulouse et ligne La Tour de Carol Toulouse.

. La mise en œuvre d'une véritable politique de rabattement vers les gares de proche et moyenne banlieue, appelées à devenir de véritables pôles multimodaux, (gares de Muret, Portet sur Garonne et Pins Justaret).

. La création de Boulevard Urbains Multimodaux permettant l'amélioration de la performance des Transports en Commun en Site Propre, vers et autour de Toulouse,

. La mise en place d'une politique tarifaire intégrée et attractive pour l'utilisateur.

. Une meilleure prise en compte des mobilités douces.

Par ailleurs, il pourrait être envisagé, dans le cadre du rééquilibrage entre l'aire urbaine de Toulouse et les villes moyennes la construction d'une infrastructure routière reliant ces villes entre elles sans passer par Toulouse.

Une telle opportunité ne pourrait être envisagée qu'au travers du SMEAT et de l'Inter-SCOT, en accord avec les Villes, les conseils généraux concernés, le Conseil Régional et l'Etat dans une perspective plus globale d'aménagement du territoire.